Mairie de *la Garde* — Arrondissement de *Toulon*

Du *onze février* *an mil huit cent trente cinq à sept heures du soir*

Acte de mariage de *antoine Rebec*
âgé de *Cinquante* ans, né à *la garde* département
de *Var* le *Vingt* du mois de *juin* mil
sept cent quatre vingt quatre profession de *propriétaire cultivateur* domicilié
à *la garde* département de *Var* fils *majeur* de *feu François*
Rebec, toulon vivant profession de *ménager* domicilié
à *la garde* département de *Var* et de *feue marie*
fillol, d'une part

N° 1
Rebec Antoine
et
Gimonier Elisabeth Colette Françoise

Et de *Elisabeth Colette Françoise Gimonier*
âgée de *vingt sept* ans, née à *la garde* département de *Var*
le *six* du mois de *Mars* *mil huit cent sept* domiciliée
à *la garde* département de *Var* fille *majeure* de
Joseph Silvestre Gimonier profession de *cultivateur*
domicilié à *la garde* département de *Var* *lui présent et consentant*
et de *feue antoinette françoise Giblon d'autre part*

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous les dimanche première et huit février courant Bert Sorquelles il résulte qu'il n'y a eu aucun lieu à opposition ni empêchement au dit mariage dans le terme de la loi. 2° les actes de naissance des futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et époques ci dessus désignés; 3° aussi les actes de décès du père et mère du futur époux ainsi que celui de son aïeul et aïeule tant paternels que maternels; et 4° finalement l'acte de décès de antoinette françoise Giblon, mère de la future épouse.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un *Elisabeth Colette françoise Gimonier* l'autre *Antoine Rebec*

En présence de *sieur Simon Wittersheim* domicilié à *la garde* département de *Var* âgé de *Cinquante* ans, profession de *Menuisier non parent ni allié des époux*

De *sieur Constantin Brémond* domicilié à *la garde* département de *Var* âgé de *Cinquante cinq* ans, profession de *regrattier non parent ni allié des époux*

De *sieur Constant Israel* domicilié à *la garde* département de *Var* âgé de *trente huit* ans, profession de *Entrepreneur non parent ni allié des époux*

Et de *sieur Honoré Gaudin* domicilié à *la Garde* département de *Var* âgé de *trente huit* ans, profession de *Cordonnier non parent ni allié des époux*

Après quoi, moi *Laurent Augustin Agarrat* Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, *les témoins seulement, et le père de l'épouse, les époux ont dit ne savoir*

Joseph Silvestre Gimonier

Wittersheim *Israel* *Gaudin* *Agarrat*

Brémond

Mairie de *la Garde* — Arrondissement de *Toulon*

Du *Dix huit février* *an mil huit cent trente cinq à six heures du soir*

Acte de mariage de *Louis amon Boyer*
âgé de *quarante trois* ans, né à *la garde* département
de *Var* le *vingt* du mois de *novembre* mil
sept cent quatre vingt profession de *cultivateur* domicilié
à *la garde* département de *Var* fils *majeur* de *feu Jacques*
Boyer, cultivateur profession de *cultivateur* domicilié
à *la Garde* département de *Var* et de *Geneviève*
Roche Rolland ses parents et Bienfaitants d'une part

N° 2
Boyer Louis amon
et
Huguet Pelagie Claire

Et de *Pelagie Claire Huguet*
âgée de *quarante* ans, née à *la Garde* département de *Var*
le *quatre* du mois de *février* mil *sept cent quatre vingt* *neuf* domicilée
à *la garde* département de *Var* fille *majeure* de
feu Jean Charles Huguet profession de *Négociant*
domicilié à *la Garde* département de *Var* *lui présent et consentant*
et de *Noble Scholastique Follet d'autre part*

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous les dimanches huit et quinze février courant dont il résulte qu'il n'y a eu aucun lieu à opposition ni empêchement au dit Mariage dans le terme de la loi; 2° les actes de naissance des dits futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et époques ci dessus désignés, 3° aussi l'acte de décès de feu Jean Baptiste du futur époux; 4° enfin les actes de décès du père et mère du futur époux ainsi que celui de son aïeul et aïeule tant paternels que maternels, tous décédés en cette commune de la Garde.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un *Pelagie Claire Huguet* et l'autre *Louis amon Boyer*

En présence de *sieur Simon Wittersheim* domicilié à *la Garde* département de *Var* âgé de *Cinquante* ans, profession de *Menuisier non parent ni allié des époux*

De *sieur Pierre Alexandre Gonce* domicilié à *la Garde* département de *Var* âgé de *vingt deux* ans, profession de *Boulanger non parent ni allié des époux*

De *sieur Joseph Benoit Olivier Girard* domicilié à *la Garde* département de *Var* âgé de *trente* ans, profession de *Boulanger non parent ni allié des époux*

Et de *sieur Oscar Gimonier* domicilié à *la Garde* département de *Var* âgé de *quarante trois* ans, profession de *Marchand cordier*

Après quoi, moi *Jean pierre Alex Auguste Agarrat* Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, *les témoins et le père et la belle mère de l'époux ont déclaré ne savoir*

Boyer *Wittersheim* *Israel* *Gonce* *Agarrat* *Girard* *Gimonier*